

CITROËN SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente	NOTE TECHNIQUE	VEHICULES TOUS TYPES
APPLICATION : FRANCE	CONCERNE : VEHICULES <hr/> FONCTIONNANT AUX G.P.L.	N° 84-116 TT
DIFFUSION : FRANCE		Le 17 Mai 1984
<i>CE DOCUMENT EST A CLASSER DANS : RECUEIL DE NOTES N° MAN 006050</i>		

I. RAPPEL DES DIFFERENTES CATEGORIES DE VEHICULES DE LA GAMME FONCTIONNANT AUX G. P. L.

1. Véhicules équipés d'origine de l'option G. P. L. :

- ACADIANE - Moteur 602 cm³.
- LNA Entreprise - Moteur 652 cm³.
- VISA et VISA Club - Moteur 652 cm³.

Une Notice descriptive complémentaire est fournie avec celle du véhicule.

Les pièces provenant de véhicules Témoins ou Non Témoins faisant l'objet d'une demande de Garantie doivent être envoyées au Centre Expertise Garantie de NANTERRE.

2. Véhicules dont les moteurs peuvent fonctionner aux G. P. L. et pour lesquels nous préconisons les équipements Century :

Mis au point en collaboration avec COFREM et montés par le Réseau COFREM MOTOR GAZ et la Société AUGEREAU-HEULIEZ suivant nos recommandations.

- 2 CV - Moteur 602 cm³.
- LNA - Moteur 652 cm³.
- VISA Entreprise - Moteur 652 cm³.
- GSA - Moteurs 1130 - 1220 - 1300 cm³.
- BX 16 - Moteur 1580 cm³, depuis Janvier 1983.
- C 25 - Moteur 1971 cm³, depuis Année-Modèle 84.
- C 35 - Moteur 1911 cm³.
- CX 2000 - Moteur 1996 cm³.

Ces véhicules doivent être soumis à une présentation individuelle au Service des Mines par le propriétaire ou le transformateur.

3. Véhicules dont les moteurs ne sont pas équipés de sièges de soupapes permettant le fonctionnement aux G. P. L. :

- VISA 11 - Moteur 1124 cm³.
- LNA 11 - Moteur 1124 cm³.
- BX et BX 14 - Moteur 1360 cm³.
- BX 16 - Moteur 1580 cm³, avant Janvier 1983.
- C 25 1000 - Moteur 1796 cm³.
- C 25 1300 - Moteur 1971 cm³, avant Année-Modèle 1984.

Ces moteurs peuvent fonctionner aux G. P. L. avec un minimum de risques, à condition d'augmenter les jeux de fonctionnement des soupapes de 0,05 mm lors du montage de l'adaptation et de contrôler et régler, si nécessaire, ces jeux lors des opérations d'entretien périodique.

Ces véhicules doivent être soumis à une présentation individuelle au Service des Mines par le propriétaire ou le transformateur.

Les conditions Générales de Vente "Garantie" sont restrictives (voir Note de la GARANTIE CENTRALE).

II. RAPPEL DES NOTES TECHNIQUES ET CATALOGUES CONCERNANT LE G.P.L. :**- Notes Techniques :**

80-212 A	du 05.09.80	ACADIANE G.P.L
81-21 RB	du 09.03.81	LNA G.P.L
82-16 VD1	du 14.04.82	VISA G.P.L
82-218 A	du 02.11.82	Evolutions ACADIANE G.P.L
82-29 RB	du 02.11.82	Evolutions LNA G.P.L

- Information Réparation :

83-114 TT G.P.L du 07.11.83 Contrôle et remise en état d'un vaporisateur-détendeur.

- Note Garantie Centrale :

GC 820006 C 01 du 08.01.82 Garantie pièces G.P.L

- Catalogues D.P.R. :

CAT 010720 - AYU G.P.L
CAT 010721 - LNA G.P.L